

Rapport de la commission des équipements sportifs et places de jeux

Relatif à la rénovation et à la mise aux normes des trois places de jeux communales, préavis N° 50-2009

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Christiane Chevalier, Sylvette Grandchamp, Pierre-André Ischi, Pierre-Michel Devenoge, Gilbert Python, Thierry Burnat et de Jérôme Ischi s'est retrouvée le lundi 7 septembre à la Maison de Commune en présence de notre syndique Isabelle Hautier-Charoton, Isabelle Gay-Crosier, Yvan Rochat et Yves Jauner Municipaux. Ces derniers nous ont expliqués les tenants et aboutissants de ce préavis.

Les trois places de jeux communales, c'est-à-dire celle de la Place Centrale, celle du Chemin du Mont-Blanc et celle du Chemin de la Forêt sont dans un triste état et ne sont plus aux normes actuelles de sécurité. D'ailleurs, certains jeux ont déjà été mis hors service. Cela fait environ 15 ans qu'aucun travaux de rénovation n'ont été entrepris sur ces places. Notre commune compte 300 enfants de 2 à 12 ans et il paraît normal que ceux-ci puissent profiter d'équipements modernes, solides et fiables. C'est pour cette raison que parmi les devis de trois fournisseurs, la maison Ludoril a été choisie. Certes, ce n'est pas l'entreprise la moins chère, mais ils ont su répondre aux questions de la municipalité et ont proposé des jeux en fonction de l'âge de nos têtes blondes.

La Municipalité a choisi des sols naturels et aux normes BPA, les sols synthétiques étant beaucoup trop coûteux. Elle nous rassure aussi sur la solidité et la qualité des matériaux et leurs résistances face aux éléments naturels tels que neige, gel, grêle ou rayon UV. Tout élément superflu qui pourrait être vandalisé a été retiré du concept. La Place Centrale sera réservée aux enfants de 2 à 6 ans au vu du projet de garderie, le Chemin du Mont-Blanc, aux enfants de 2 à 8 ans au niveau inférieur et aux 7-12 ans au niveau supérieur alors que la place de jeux du Chemin de la forêt accueillera les enfants et les préadolescents de 2 à 15 ans.

Ces travaux sont nécessaires et la facture se monte à CHF 226'000.-. Nous allons profiter des prestations du Service extérieur communal, ce qui diminue la dépense. Après déduction des imputations internes de main d'œuvre et de frais de véhicules, la dépense nette totale sera de CHF 161'500.-. Pour la réalisation financière de ce préavis, la Commune dispose d'un fond de réserve pour équipements sportifs et place de jeux d'un montant de CHF 230'000.-.

En conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des équipements sportifs et place de jeux à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis N° 50-2009, tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (Selon catalogue, N° 111, investissement « urgent » prévu entre 2007 et 2009 pour un montant de CHF 130'000.-), à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et la mise aux normes des trois places de jeux communales,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 226'000.- pour la réalisation de ces travaux,
3. d'amortir le coût net de CHF 161'500.- par prélèvement sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03) et de financer la dépense par la trésorerie courante.

Penthalaz, le 28 septembre 2009

Le rapporteur : Jérôme Ischi

Les membres : Christiane Chevalier

Sylvette Grandchamp

Pierre-André Ischi

Pierre-Michel Devenoge

Gilbert Python

Thierry Burnat

Ischi
C. Chevalier
Grandchamp
P.A. Ischi
P.M. Devenoge
G. Python
T. Burnat